

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DAIGNEAU

RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Le 12 février 2018



Présences : Caroline Dupuis, Marie-Josée Ferland, Éloïse Dumontet, Isabelle Duclos, Shawn Dionne, Sophie DeBlois, Jacinthe Dodier, Chantal Chevalier, Nathalie Bruneau, Line Martineau et Sylvie Pitre, Maryse Bélanger.

Absences : Karine Benoit, Rachel Poirier et Cynthia Ménard

1. Ouverture de la réunion : Lecture de l'article 71

Ouverture de la réunion à 18h30. Lecture de l'article 71 par Shawn Dionne

2. Adoption de l'ordre du jour

Maryse Bélanger propose l'adoption de l'ordre du jour.

3. Les questions éducatives

a) Programme d'anglais intensif.

Pour faire suite à la rencontre du 18 janvier, le personnel s'est rencontré le 5 février afin de discuter du programme d'anglais intensif. Les enseignants questionnent les critères d'admission et souhaitent que seuls les élèves forts soient admis dans le programme. Il a été suggéré d'offrir le programme aux élèves de 5^e année et de 6^e année en continuité. Afin d'assurer la stabilité du personnel, le programme serait offert de la façon suivante : 5 mois/5 mois. De cette façon, il n'y a qu'une transition en milieu d'année. Le conseil d'établissement propose qu'on adopte le programme d'anglais intensif 5 mois/5 mois et que les élèves de 5^e année terminent l'année par la partie académique et qu'ils poursuivent en 6^e année avec l'académique également. Ainsi les élèves commencent et terminent le programme en anglais. Proposé par Shawn Dionne et approuvé à l'unanimité.

Résolution :17-18-193

b) Approbation de la grille-matière

La direction présente la nouvelle grille-matière pour répondre au programme 5 mois /5 mois. Sophie DeBlois propose d'approuver la nouvelle grille-matière 2018-2019. Approuvée à l'unanimité.

Résolution :17-18-194

4. Les questions générales

a) L'acte d'établissement 2018-2019

La direction présente l'acte d'établissement 2018-2019, la capacité d'accueil passe de 440 élèves à 532 pour l'an prochain suite à l'agrandissement. Ce document est en consultation.

5. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 7h25

SYLVIE PITRE
DIRECTRICE, ÉCOLE DAIGNEAU

SHAWN DIONNE
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT